

ODYCÉ SAS

Société par actions simplifiée au capital de 150.000 euros
Siège social : 4 rue Leon Paulet 13008 MARSEILLE
343 276 580 RCS MARSEILLE
(ci-après la « **Société** »)

PROVES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-trois avril,

Odycé Fidéa SAS, société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, dont le siège social est situé 5 rue Salneuve 75017 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 343 276 580, représentée par son Président Monsieur Sylvain LAVAGNA

Associée Unique de la Société

En présence de Monsieur Sylvain LAVAGNA, président non associé de la Société,

A pris la décision suivante :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- Refonte des statuts de la Société,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Sylvain LAVAGNA de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

- ❖ **ENDRIX NEWCO**, société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, dont le siège social est situé 18, avenue Félix Faure - 69007 Lyon, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 994 310 217.

Endrix NEWCO sera investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, au nom et pour le compte de la Société dans la limite de l'objet social et dans les conditions prévues par les statuts de la Société.

Monsieur David Humbert, agissant tant en son nom que pour le compte d'Endrix NEWCO a déclaré par avance accepter lesdites fonctions de président de la Société, précisant répondre aux conditions exigées par la loi pour l'exercice de ces fonctions et ne se trouver dans aucun des cas d'incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire l'accès ou l'exercice de ces fonctions.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

DEUXIÈME DÉCISION

Nomination d'un nouveau Directeur Général

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président nommé en qualité de nouveau Directeur Général, sans limitation de durée :

- ❖ **MONSIEUR SYLVAIN LAVAGNA**, de nationalité française, né le 23 août 1979 à Nice (06), demeurant 944, route de Gardanne - 13109 Simiane-Collongue.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Sylvain LAVAGNA aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Sylvain Lavagna a déclaré par avance accepter lesdites fonctions de directeur général de la Société, précisant répondre aux conditions exigées par la loi pour l'exercice de ces fonctions et ne se trouver dans aucun des cas d'incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire l'accès ou l'exercice de ces fonctions.

Monsieur Sylvain Lavagna bénéficie d'un contrat de travail pour des fonctions techniques au sein de la Société, lequel se poursuivra parallèlement à son mandat social.

TROISIÈME DÉCISION

Refonte des statuts de la Société

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du projet de nouveaux statuts de la Société, **approuve** article par article les dispositions statutaires et dans leur intégralité les nouveaux statuts, tels qu'ils figurent en Annexe des présentes, et prend acte de l'intérêt pour la Société de procéder à une refonte des statuts de la Société.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

QUATRIÈME DÉCISION

Pouvoirs à conférer en vue de l'accomplissement des formalités légales

L'Associée Unique, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités, notamment en matière de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra et qui seraient nécessaires compte tenu des décisions adoptées ce jour.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

* * *

Le présent acte est signé le 23 avril 2026 par voie électronique conformément aux dispositions des articles 1366 et suivant du Code civil via la plateforme sécurisée DocuSign, comme le reconnaît et l'accepte le signataire.



Odycé Fidéa SAS

Représentée par Monsieur Sylvain
LAVAGNA

Associée Unique

BON POUR ACCEPTATION DES FONCTIONS DE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

*bon pour acceptation des fonctions
de président*

David Humbert

Endrix NEWCO

Représentée par F.H

Elle-même représentée par Monsieur David
Humbert

BON POUR ACCEPTATION DES FONCTIONS DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ

*Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général de la Société*



Monsieur Sylvain Lavagna